

Diplôme d'état infirmier

ADMISSION

Pour entrer en formation au Diplôme d'Etat Infirmier au sein de notre établissement, vous formulerez votre vœu sur la plateforme [PARCOURSUP](#)

GRADE LICENCE

DÉROULEMENT DES ÉTUDES

La durée de formation est de 3 ans (6 semestres de 20 semaines, 4200 heures sur la base de 35 heures par semaine) répartis en :

Formation théorique

2100 heures dont :

Cours magistraux : 750 heures

Travaux dirigés : 1050 heures (obligatoires)

Travail personnel guidé : 300 heures

Formation clinique (stages)

2100 heures (obligatoires).

On distingue 4 types de stage

- Soins de courte durée
- Soins en santé mentale et en psychiatrie
- Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
- Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie

Le détail de la formation sur notre site

<http://ifsi-ifas-valentine-labbe.fr>



LE MÉTIER

Participant à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation à la santé et de formation ou d'encadrement, l'infirmier(e) dispense au patient des soins sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu.

L'exercice professionnel est possible dans les établissements d'hospitalisation publics, privés à but lucratif et non lucratif (exemple : centre anticancéreux)

Il est également possible d'exercer dans les collectivités territoriales, le milieu associatif, les ministères.

Enfin, l'infirmier(e) peut exercer en libéral ou en entreprise.

Les spécialisations après le DEInfirmier

- Infirmier(e) anesthésiste (grade master)
- Infirmier(e) bloc opératoire
- Infirmier(e) puéricultrice
- Infirmier(e) pratiques avancées
- Cadre de santé



VIE À VALENTINE LABBÉ

Frais d'adhésion

L'étudiant doit s'acquitter des frais d'adhésion à l'association des étudiants, de la CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) et des frais de tenues de stages. Montants précisés sur le site ifsi-ifas-valentine-labbe.fr

Restauration et cafétéria

Informations sur le site du Lycée Valentine Labbé <https://lycee-valentine-labbe.fr>

Bourse d'études sanitaires et sociales

Informations et inscription sur le site « Aides et subventions Région Hauts-de-France »

Indemnités de stage

Les étudiants bénéficient d'indemnités de stages (*hors étudiants rémunérés par leur employeur*) et d'une indemnisation de leur frais de déplacement.

L'AESCFIVL, association des étudiants, a pour objectif de cofinancer des projets :

- Innovants au niveau pédagogique et professionnel
- Porteurs pour la promotion de l'IFSI et de la fonction infirmière